**Avis de passation de marchés relatif à l’Accord-cadre  
« PANEL A »**

1. **Référence de la publication :** ALSF/P/2023/PCLMV/307/FR
2. **Procédure : Renouvellement de** l’Accord-cadre
3. **Description du programme :**

L’ALSF dispose de deux panels distincts, à savoir :

* Le « Panel A » : Panel de cabinets d’avocats présélectionnés par appel d’offres et dotés d’une expertise internationale. Ce Panel est composé de cabinets d’avocats disposant d’une expertise internationale, de compétences techniques et de bons antécédents de travail en Afrique, qui sont principalement sélectionnés pour les projets de l’ALSF nécessitant une expertise internationale.
* Le « Panel B » : Panel de cabinets d’avocats présélectionnés par appel d’offres et dotés d’une expertise dans les juridictions et régions africaines. Seront pris en compte et sélectionnés en priorité les cabinets d’avocats autorisés à exercer dans les juridictions africaines pour les projets de l’ALSF à réaliser dans leurs pays respectifs ou dans d’autres juridictions pour lesquelles ils disposent d’une expertise appropriée.

En prévision de l’expiration de l’Accord-cadre actuel des cabinets du Panel A, la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) lance une Demande globale de propositions (DdP) globale pour la fourniture de services juridiques. L’Accord-cadre de l’ALSF est un accord avec plusieurs prestataires de services. Les membres du Panel se verront confiés la fourniture de services juridiques par appel sur contrat. L’ALSF cherche à présélectionner pour le Panel A des cabinets d’avocats disposant d’une expérience et d’une expertise spécialisées.

Le « Panel A » se compose de cabinets d’avocats possédant une expertise et des compétences techniques internationales reconnues dans les secteurs d’activités de l’ALSF conformément aux lots ci-après :

* LOT 1 - Finance publique ;
* LOT 2 - Ressources naturelles et industries extractives ;
* LOT 3 - Énergie ;
* LOT 4 - Accords d’investissement et transactions commerciales connexes ;
* LOT 5 - Infrastructure / PPP.

1. **Tarification :**

L’Accord-cadre ne prévoit pas de montant contractuel global, ni de budget maximal.

1. **Durée de l’Accord-cadre : 36 mois (avec possibilité d’extension de 12 mois).**
2. **Autorité adjudicatrice**: Facilité africaine de soutien juridique, Abidjan (Côte d’Ivoire)
3. **Nature du contrat : Contrat rémunéré par honoraires**
4. **Manifestation d’intérêt :**

Chaque candidat intéressé doit soumettre une Lettre de manifestation d’intérêt selon le modèle prévu à cet effet (liens pour accéder au modèle en anglais : <https://alsf.int/public/procurement/> (rubrique “procurement”) et au modèle en français <https://alsf.int/public/nos-appels-doffres> (rubrique « appel d’offres »)) et l’envoyer à l’adresse : [alsfprocurement@afdb.org](mailto:alsfprocurement@afdb.org). Dès réception d’une Lettre de manifestation d’intérêt dûment signée, l’ALSF enverra le dossier incluant la documentation d’appel d’offres au candidat par courriel.

1. **Date limite de soumission des Propositions globales : 25 août 2023, à 18h00 TUC.**